



La nouvelle Directive sur
les Eaux Résiduaires Urbaines
(DERU 2)

DES OPPORTUNITÉS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX EAU ET ÉNERGIE DU XXI^e SIÈCLE



La DERU 2 est une formidable opportunité pour mettre l'assainissement au service des enjeux de votre territoire :

- Réduire les consommations énergétiques dans un souci d'exemplarité et contribuer ainsi à la transition énergétique.
- Protéger durablement votre environnement, au profit de la santé des écosystèmes, des populations, comme de celle de vos activités économiques ou touristiques.
- S'adapter au changement climatique et mieux protéger votre territoire urbain et son patrimoine contre des épisodes de pluie de plus en plus intenses et fréquents.

Cette directive doit se lire comme une trajectoire d'amélioration forte et performante, qui commence dès maintenant pour permettre à notre environnement naturel et notre environnement économique de s'adapter au plus vite aux risques grandissants auxquels ils sont confrontés.

Cette Directive Européenne sera transposée en droit français au plus tard le 31/07/2027.

La nouvelle Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU 2) a été adoptée en Novembre 2024 par le Parlement et le Conseil Européen et vient amender celle de 1991 en intégrant de nouveaux défis actuels tels que la transition énergétique, la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

En savoir +



DATES CLÉS

- | | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2028 | Définition des Agglomérations concernées par un plan de gestion du temps de pluie
Mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP)
Audit énergétique >100 000 EH |
| 2030 | Définition des zones sensibles aux Micropolluants
Respect de la neutralité énergétique (20%) |
| 2032 | Audit énergétique > 10 000 EH |
| 2033 | Elaboration du plan de gestion du temps de pluie (> 100 000 EH)
Respect du traitement des Micropolluants
20% des stations ≥ 150 000 EH,
10 % des agglomérations ≥ 10 000 EH
en zones sensibles |
| 2035 | Montée en puissance jusqu'en 2045 pour atteindre 100% de Respect de la DERU |
| 2045 | Montée en puissance jusqu'en 2045 pour atteindre 100% de Respect de la DERU |

Aller vers la neutralité énergétique

Un avenir plus vert et résilient



Nos Solutions Perpignan (66)



Valorisation de l'énergie des boues.

► Équivalent à 700 foyers.



Optimisation de la consommation d'énergie.

► 6 % de réduction



Production d'énergie solaire.

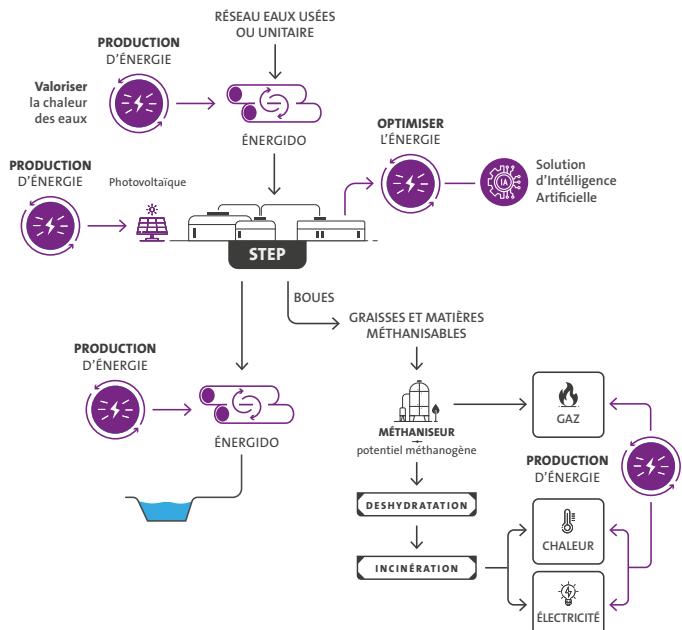
► 18 % d'autonomie énergétique

Une incitation et une opportunité d'optimiser les consommations d'énergie d'un côté, mais aussi de valoriser complètement le méthane issu des boues d'épuration, la chaleur récupérable des eaux usées, ou les surfaces disponibles pour accueillir des panneaux solaires.

La DERU 2 (art. 11) impose la mise en place d'audits énergétiques pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH et l'atteinte progressive au niveau de l'État membre de la neutralité énergétique pour l'ensemble des systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH.

Veolia dispose à la fois d'outils boostés à l'Intelligence Artificielle pour réduire significativement vos consommations d'énergie, et aussi d'une gamme très complète de solutions de valorisation des énergies en autoconsommation ou en revente externe.

CONSOMMER MOINS, MIEUX ET VALORISER PLUS Offre ECOFACTORY



Prévenir et traiter les micropolluants

Pour une santé environnementale retrouvée

Parce que l'état de l'environnement impacte directement la santé de nos populations et leur cadre de vie, la DERU 2 incite à la réduction à la source et demande le traitement des micropolluants pour certaines agglomérations.

La DERU 2 prévoit ainsi le traitement des micropolluants, essentiellement les substances et résidus pharmaceutiques et cosmétiques : 80% des micropolluants reçus par temps sec seront à éliminer pour les stations de plus de 150 000 EH et pour les agglomérations de plus de 10 000 EH déversant en zone à « risque micropolluants ».

Veolia dispose d'une panoplie très complète de solutions pour travailler sur ce sujet, à la fois en prévention et en traitement.



Nos Solutions

Hénin-Carvin (62)



Recherche des émetteurs de substances en amont de la station (outils ACROPOL et OCTOPUS - capteurs passifs).

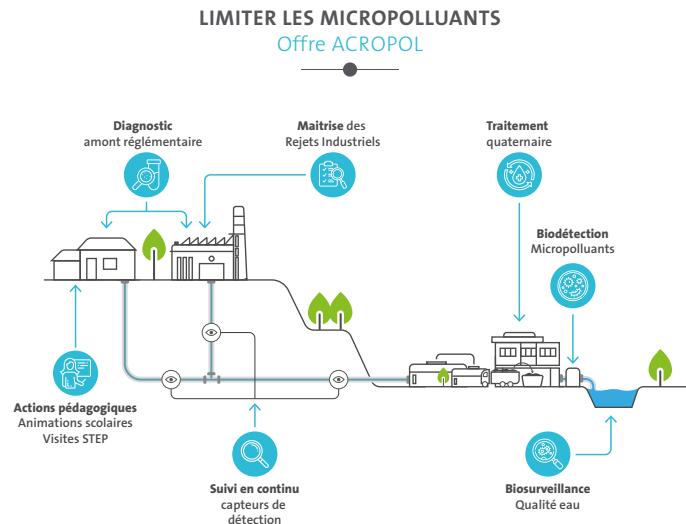
Identification des actions à mener (contrôle et conventionnement des entreprises, sensibilisation du grand public).

Toulon (83)



Expérimentation de solutions de traitement (pilote).

Validation de la solution Ozone/Charbon.



Un principe de REP (Responsabilité Elargie du Producteur) est introduit par la Directive pour faire financer le traitement par les entreprises qui mettent sur le marché les produits pharmaceutiques et cosmétiques (80% minimum des coûts d'investissement, d'exploitation, et de surveillance).

Une réflexion pour élargir ce principe de REP à d'autres familles de micropolluants (PFAS, microplastiques) est également prévue.

Réduire les déversements par temps de pluie

Le défi des villes de demain

Le dérèglement climatique intensifie les événements pluvieux et met à l'épreuve nos infrastructures usines et réseaux et les usages qui en dépendent (Eaux de baignade, Conchyliculture,...).

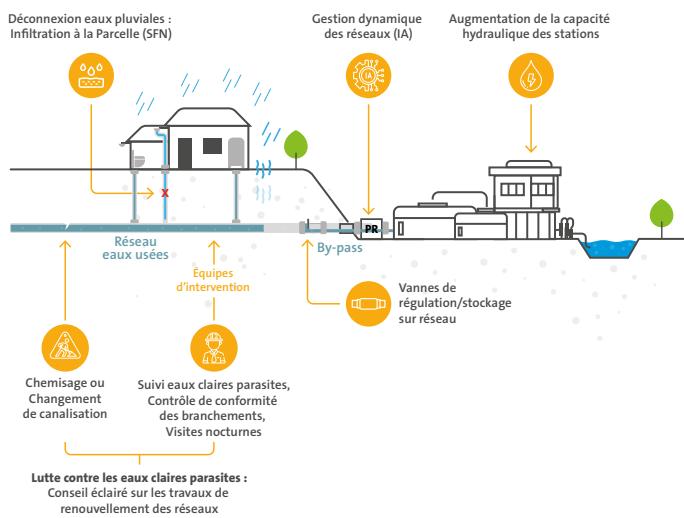
La DERU 2 par son article 5 exige :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des eaux usées pour certaines agglomérations.
- L'obligation d'adopter dans les plans de gestion un objectif chiffré de réduction des déversements par temps de pluie. Une cible indicative facultative à 2% de la pollution générée par l'agglomération est proposée par la Directive.

La nouvelle directive prône des solutions fondées sur la nature (SFN) pour limiter l'impact des eaux déversées dans le milieu naturel. **Veolia** développe et combine différentes solutions pour réduire ces risques.

ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉVERSEMENTS

Offre ECONET



Nos Solutions

Dinard (35)



37 vannes hydrodynamiques de stockage installées sur le réseau d'assainissement.

► Réduction moyenne de 30 % des déversements.



Mise en place d'une **Gestion Dynamique des Réseaux (IA)**.

► Anticipation des impacts des pluies sur la qualité des plages.



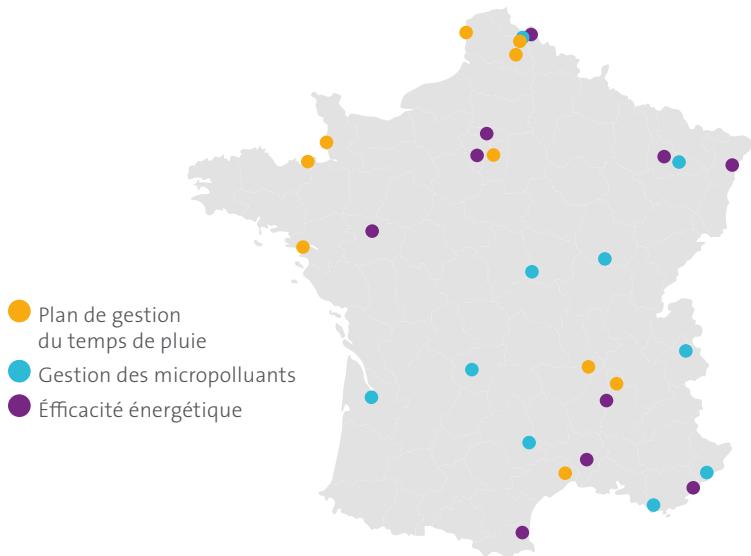
NOS ENGAGEMENTS À VOS CÔTÉS

Accompagnement personnalisé :

- Visite personnalisée de sites avec des solutions innovantes
- Pré-Etude pour une vision de la trajectoire en adéquation avec vos enjeux



ILS L'ONT FAIT



Pour évaluer l'impact sur votre système d'assainissement et anticiper les adaptations nécessaires, votre interlocuteur local est à votre disposition.

Pour aller plus loin :
www.veolia.com

